

## I Eléments-clé de construction du projet de budgets supplémentaires 2020

Ce projet de budgets supplémentaires a pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au compte administratif, ainsi que d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne **pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire**. Par ailleurs, le projet de budgets supplémentaires permet de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2019 en dépenses et en recettes.

## II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de budgets supplémentaires 2020 s'articule autour des principaux axes d'intervention de l'Etablissement.

### Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget supplémentaire
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 208 185	676 150
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 057 185	678 746,79
Gestion des crues et des étiages, modernisation	659 600	41 500
Gestion administrative de la redevance	34 500	
<b>Exploitation des ouvrages</b>	<b>4 959 470</b>	<b>1 396 396,79</b>



Les dépenses de ce budget supplémentaire sont financées par la reprise des résultats de l'exercice 2019 et une reprise de provision.

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, il s'agit de l'inscription : de crédits d'investissement d'une part, pour la reprise du béton de la plateforme basse de la tour de prise, du seuil Allier et de la galerie (320 k€), la révision des groupes de pompage/turbinage 1 et 2 dans le cadre du marché correspondant (257 k€), le remplacement d'aérothermes (50 k€), ainsi que l'acquisition de pièces de rechange (30 k€) ; de crédits en fonctionnement d'autre part, pour les dépenses imprévues de l'exercice (75 k€), ainsi que l'acquisition en urgence de petits équipements et fournitures diverses en lien avec l'exploitation au quotidien (20 k€). Etant précisé que, à la somme de ces montants, est associée une révision à la baisse des crédits initialement prévus au budget primitif pour la tour de prise (-76 k€).

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest il s'agit de l'inscription : de crédits d'investissement d'une part, pour des tests complémentaires dans le cadre de la modernisation des sirènes (30 k€), des travaux sur le garde-corps et les caillebotis des vannes 0 et 6 (30 k€), la participation avec EDF aux travaux sur les parties communes de l'usine et du bâtiment de commande (25 k€), ainsi que l'acquisition d'un chariot élévateur, de chargeurs et bacs de rétention en lien avec l'exploitation (8 k€) ; de crédits de fonctionnement d'autre part, pour l'abondement du budget permettant l'enlèvement après crue des embâcles au droit du barrage (324 k€), les dépenses imprévues de l'exercice (120 k€), le lancement d'une opération de grapinage des embâcles à l'amont de la retenue (72 k€), l'acquisition en urgence de petits équipements et fournitures diverses en lien avec l'exploitation au quotidien (21 k€), la rénovation de la fresque sur le parement du barrage (20 k€), l'analyse de la couverture sonore des moyens d'alerte (13 k€) et la gestion des plateformes ultrasons (10 k€).

Pour ce qui est de la gestion des crues et des étiages, modernisation, il s'agit de l'inscription des crédits nécessaires aux développements, améliorations et optimisations des logiciels de prévisions (36 k€), ainsi qu'à leur maintenance annuelle (6 k€).

Il est à noter par ailleurs l'écriture d'ordre relative à l'inscription des amortissements (580 k€).

## Evaluation et gestion des risques d'inondations

		Budget Primitif	Budget supplémentaire
BUDGET PRINCIPAL	Appui collectivités SLGRI/PAPI	373 550	0
	Appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	217 550	6 000
BUDGET ANNEXE	Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations	573 780	421 679,47
<b>Evaluation et gestion des risques d'inondations</b>		<b>1 164 880</b>	<b>427 679,47</b>



Pour ce qui est de l'appui « de bassin » aux collectivités propriétaires/gestionnaires de digues, l'inscription de crédits vise à permettre la réalisation d'un ou deux produits d'information (du type *Actu'Digues*), telle qu'identifiée lors du vote du budget primitif.

Pour ce qui est du budget annexe gestion d'infrastructures de protection contre les inondations, l'inscription de crédits est à rattacher à la gestion déléguée des digues de Vierzon sur l'axe Cher, depuis le début de cette année (145 k€, dont 108 k€ en investissement) et celle de digues non domaniales en Loire aval, engagée depuis l'été dernier (276 k€).

## Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget supplémentaire
SAGE Allier aval	570 840	327 350
SAGE Cher amont	92 290	202 150
SAGE Cher aval	129 440	150 350
SAGE Haut Allier	331 490	350
SAGE Loir	169 940	2 350
SAGE Loire amont	197 140	1 850
SAGE Loiret	139 080	3 150
SAGE Loire en Rhône-Alpes	32 349	950
SAGE Sioule	187 190	8 450
SAGE Yèvre Auron	122 770	2 450
Contrat territorial Val d'Allier	96 090	6 750
Continuité et restauration des milieux naturels	87 070	0
Moyens mutualisés	36 850	23 500
<b>Aménagement et gestion des eaux</b>	<b>2 192 539</b>	<b>729 650</b>



A l'exception notable des crédits liés à l'étude zones humides sur le SAGE Allier aval (320 k€) et de la provision constituée *via* les moyens mutualisés afin de pouvoir procéder à d'éventuels remboursements de trop perçus (20 k€), l'inscription des crédits proposée est conforme à celle annoncée lors du vote du budget primitif.

## Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

	Budget Primitif	Budget supplémentaire
Pôle recherche/développement/innovation	71 800	0
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	150 000	0
Soutien de projets recherche/développement/innovation		65 000
Soutien de projets Patrimoine		55 000
Restauration des poissons migrateurs	365 500	
<b>Recherche/Développement/Innovation (+ Valorisation du patrimoine)</b>	<b>587 300</b>	<b>115 000</b>



Il s'agit de l'inscription des crédits déjà identifiés lors du vote du budget primitif, de nature à permettre la poursuite du soutien – pour des montants limités cette année encore – de projets de « recherche/développement/innovation » appliqués aux besoins de l'Etablissement et « patrimoine ».

## Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire
Fonctionnement administratif général	824 350	388 811,93
Locaux	46 900	3 000
Communication	127 000	
<b>Fonctionnement administratif</b>	<b>998 250</b>	<b>391 811,93</b>



Il s'agit de l'inscription de crédits nécessaires : en investissement d'une part, pour le remplacement de l'infrastructure informatique datant de 2013 et la mise en place d'un plan de reprise d'activité (90 k€), le remplacement de deux véhicules de plus de 11 ans (45 k€), ainsi que l'acquisition de logiciels/licences (15 k€) ; en fonctionnement d'autre part, pour l'abondement de la provision pour pertes de cofinancements (190 k€), la prise en charge des dernières allocations chômage potentielles (24 k€), la réalisation de prestations juridiques/administratives/financières (20 k€), ainsi que la maintenance informatique et les commandes pour la base de données (8 k€).

Il est à noter par ailleurs l'écriture d'ordre relative à l'inscription des amortissements (1.080 k€).

## Patrimoine foncier de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire
Site du Veudre	58 000	35 000
Site de Serre de la Fare	5 800	8 500
Site de Chambonchard		100
<b>Patrimoine foncier de l'établissement</b>	<b>63 800</b>	<b>43 600</b>



L'inscription des crédits vise simplement à faire face aux charges obligatoires liées aux taxes foncières (35 k€), aux assurances (6 k€), ainsi qu'à des frais d'entretiens (3 k€).

## Budgets supplémentaires 2020

### Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	150 000,00	430 000,00	1 105 833,36 <sup>2</sup>	650 000,00
Total de la section de fonctionnement	1 136 061,93	650 000,00	965 644,96 <sup>3</sup>	430 000,00
<i>Pour rappel : Restes à réaliser 2019</i>	3 990 350,04		4 317 673,40	
<b>Total du budget principal</b>	<b>5 276 411,97</b>	<b>1 080 000,00 <sup>1</sup></b>	<b>6 389 151,72</b>	<b>1 080 000,00 <sup>1</sup></b>
		<b>6 356 411,97</b>		<b>7 469 151,72</b>

(1) Ecritures d'amortissements

(2) Résultat antérieur d'investissement

(3) Résultat antérieur de fonctionnement (déduction faite du doublon de recette de 424.468,80 € intégré à tort dans les restes à réaliser, conformément aux indications fournies dans le compte administratif)

Ce budget est présenté en suréquilibre, conformément à l'instruction comptable M71 et à l'article L1612-5 du CGCT, du fait de la reprise du résultat antérieur d'investissement et l'inscription des écritures d'amortissement.

### Budget annexe : Exploitation des ouvrages

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	709 650,00		1 132 379,54 <sup>2</sup>	709 650,00
Total de la section de fonctionnement	686 746,79	709 650,00	1 561 857,46 <sup>3</sup>	
<i>Pour rappel : Restes à réaliser 2019</i>	1 297 840,21			
<b>Total du budget annexe</b>	<b>2 694 237,00</b>	<b>709 650,00 <sup>1</sup></b>	<b>2 694 237,00</b>	<b>759 650,00 <sup>1</sup></b>
		<b>3 403 887,00</b>		<b>3 403 887,00</b>

(1) 580.000 € d'amortissements et 129.650 € d'écritures d'équilibre budgétaire

(2) 261.130,78 € de résultat antérieur d'investissement et 871.248,76 € d'affectation de résultat

(3) 1.231.857,46 € de résultat antérieur de fonctionnement et 330.000 € de reprise de provision

### Budget annexe : Infrastructures de protection contre les inondations

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	109 589,00		232 000,00 <sup>1</sup>	
Total de la section de fonctionnement	312 090,47		151 935,89 <sup>2</sup>	
<i>Pour rappel : Restes à réaliser 2019</i>	246 743,92		284 487,50	
<b>Total du budget annexe</b>	<b>668 423,39</b>		<b>668 423,39</b>	
		<b>668 423,39</b>		<b>668 423,39</b>

(1) Dont 124.000 € de résultat antérieur d'investissement

(2) Dont 115.648,89 € de résultat antérieur de fonctionnement

L'application des dispositions contenues dans le projet de budget pour 2020 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2020 – Budget principal
- Constitution d'une provision semi-budgétaire – Budget principal
- Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2020 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- Reprise de provision – Budget annexe « Exploitation des ouvrages » et budget principal
- Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2020 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »